

# COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 25 /09/ 2018

**Président** : Jacques Issartel

**Présent** : Thierry Truwant

Boite mail officielle : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

**ATTENTION** : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine **et non la sportive**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES

D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**

**DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

**COURRIERS** : HAUTE TARENTEISE, CLAIX, ARTAS CHARANTONNAY, VER SAU, BOURGOIN, VILLEFONTAINE, IZEAUX, GRESIVAUDAN, UNIFOOT, LAURA FOOT, G F 38, SUD ISERE, VEZERONCE HUERT, FOUR, BOURBRE,

## **IMPORTANT :**

Un stage de formation exclusivement féminine aura lieu les 29 / 30 / 31 octobre 2018

Pour plus de renseignements, se reporter à l'onglet « arbitrage » et actus arbitres

Je vous engage dès aujourd'hui à solliciter vos féminines pour participer à cette formation (limitée aux 30 premières inscrites)

Vous pouvez utiliser les bons de formation disponibles sur le site, ceux-ci vous permettront de payer intégralement la partie Pédagogique de cette formation

## **BONS DE FORMATION**

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des Bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux. (Frais pédagogiques)

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, **l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimité dans la limite du coût des Frais pédagogiques de la formation.**

Les **Bons formations arbitres** sont disponibles en libre téléchargement:

- **BON FORMATION ARBITRES**  
D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire ; à l'exception des arbitres féminines, pour lesquelles l'utilisation des bons est illimitée dans la limite du coût de la partie pédagogique de la formation

### CHAMPIONNIAT SENIORS A 11

**Courrier** : MISTRAL

Intègre la D2 à la place de l'exempt

**Rappel** : SURCLASSEMENTS U 16 / U 17,

Autorisation de faire jouer 3 U16 et 3 U17 en seniors

Rappel : médecin fédéral pour les U16 et U 17

### SENIORS A 8

FOUR intègre la poule B en D2

VALLEE DU GUIERS intègre la D 1

Le calendrier est disponible est sur le site

### CHAMPIONNAT U 18 F à 8

TOUVET TERRASSE

Engagement 2<sup>e</sup> phase

Le calendrier est disponible sur le site

### CHAMPIONNAT U18F A 11

Les clubs engagés restants sont incorporés dans la 1<sup>e</sup> phase du championnat à 8. Une réflexion sera engagée avec les clubs susceptibles de pouvoir engager 1 équipe à 11 lors de la 2<sup>e</sup> phase (avec une éventuelle possibilité de favoriser des ententes)

**Le Président**

**J. Issartel**

**06 34 87 23 55**